COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades

79600 AIRVAULT



Déc n°2024-025

Décision

Marché public

- Vu la délibération n°D2020-052 en date du 27 juillet 2020 délégant des compétences au Président
- Vu l'Avis d'Appel Public à la Concurrence en date du 23 mai 2024 pour le marché de réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement
- Considérant le rapport d'analyse des offres

Le Président décide :

Article-1.

D'accepter l'offre pour :

- La réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement et la Prestation Supplémentaire Eventuelle concernant l'analyse des risques de défaillance
- avec la société ARTELIA SAS direction Régionale Ouest domiciliée 2 impasse Claude Nougaro –
 44800 Saint Herblain
- pour un montant de 95 600 € HT dont la PSE pour 12 300 € HT.

Article-2.

De signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Article-3.

D'en informer lors d'un prochain conseil communautaire conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

A Airvault, le 11 juillet 2024

Le Président Olivier FOUI LET

COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT Tél. 05 49 64 93 48

AR-Préfecture

079-200041416-20240718-1-AU

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 18-07-2024

Publication le : 18-07-2024

Le Président, Olivier FOUILLET COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET 33 Place des Promenades 79600 A FVAULT Tel. 05 49 64 83 48